



JUDO CLUB PONT DU CASSE
Place Llança 47480 PONT DU CASSE
Email : judo.pdc@outlook.fr
Sites : pontducasse.ffjudo.com
<https://www.facebook.com/judopontducasse/>

Chers parents, chers Judokas, chers Taïsokas, chers Jujitsukas,

*Le bureau et Jérémy vous accueilleront pour les inscriptions et le début des cours dès le :
lundi 8 septembre 2025 à partir de 17h30*

Horaires des cours :

LUNDI :

17h30 à 18h30 mini-poussins/poussins/benjamins nés en 2014/15/16/17/18/19
18h30 à 19h30 Judo adultes à partir de minimes nés en 2012/2013
19h30 à 20h30 Taïso (gym, renforcement musculaire)

MERCREDI :

14h30 à 16h00 : Poussins confirmés (2016/17) / Benjamins à Adolescents (2015 et avant)
16h00 à 16h45 : Petits samouraïs (2020/2021)
17h00 à 18h15 : Pré-poussins (2018/2019) / poussins débutants (2016/2017)
18h30 à 19h30 : Judo-Jujitsu Adultes/ Adolescents
19h30 à 20h45 : Taïso (gym, renforcement musculaire) Adultes

Tarifs 2024/2025 :

Judo et le Jujitsu : licence et cotisation =175 euros

Taïso : licence et cotisation= 145 euros

Documents à compléter/fournir :

-licence et fiche d'inscription: documents reçus par email ou disponibles sur le site du club
-certificat médical :

Pour les mineurs, le certificat médical n'est plus obligatoire mais une attestation signée par les parents précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé a donné lieu à une réponse négative doit être complétée. Le certificat médical sera exigé dans le cas contraire.

Pour les majeurs, à 18 ans, puis tous les 5 ans à partir de 30 ans, ou pour une première inscription quel que soit l'âge, le certificat médical de non contre-indication à la pratique est obligatoire. En dehors de ces années-là, une attestation précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé a donné lieu à une réponse négative doit être complétée.

-Pass'Ecolier : coupon de réduction à obtenir auprès de la mairie pour les enfants de la commune en primaire ou au collège

-Pass'Sport : code reçu par courrier ou sms pour réduction de 70€

-option: passeport Judo 8€ (obligatoire pour les compétitions)

Moyens de paiement :

-espèces
-chèque
-chèques vacances/coupons sport (ANCV)

*Si vous avez des kimonos dont vous n'avez plus l'utilité vous pouvez nous les ramener.
Le bureau se tient à votre disposition pour tous renseignements.*

A bientôt,

Le bureau